



ARRÊTÉ DU MAIRE

**Circulation alternée par feux tricolores rue des Martyrs
pour travaux enfouissement de réseaux square des Castors
du lundi 21 septembre au vendredi 30 octobre 2026**

Le Maire de la Commune de Venette,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- **Vu** le code Pénal,
- **Vu** le code de la route,
- **Vu** les travaux d'enfouissement de réseaux réalisés par l'entreprise BARRIQUAND, square des Castors,
- **Considérant** que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de prescrire des mesures d'ordre,

ARRETE

Article 1 : L'Entreprise BARRIQUAND, est autorisée par arrêté municipal n° 158/2026, à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux **square des Castors** du **lundi 21 septembre au vendredi 30 octobre 2026**.

Article 2 : La **circulation rue des Martyrs**, devant le square des Castors, sera **alternée par feux tricolores**, de **09h00 à 17h00** pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise BARRIQUAND, procédera impérativement à la mise en place de la signalisation réglementaire à l'aide de panneaux conformes, dont elle sera chargée de l'entretien pendant toute la durée des travaux. Le chantier sera signalé, de jour comme de nuit, pendant toute la durée des travaux sous la seule et entière responsabilité de l'entreprise BARRIQUAND.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise : à l'entreprise BARRIQUAND, au SDIS à Beauvais, au Commissariat de Police de Compiègne, à la Police Municipale, au 1^{er} adjoint, à l'ARC.

Article 5 : Le Commissariat de Police de Compiègne et toutes autorités compétentes sont chargés de son exécution.

VENETTE le 17 septembre 2026

Romuald SEELS
Maire de Venette



Publié le 17 septembre 2026